



DICRIM

Document d'information Communal sur les Risques Majeurs

S O S P E L É D I T I O N 2 0 1 6

Le mot du Maire,

Chers (ères) administrés (es),

La sécurité des habitants de SOSPEL fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Cette brochure, qui se veut volontairement simple, est destinée à vous informer sur **les consignes de sécurité** à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune :

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN, les SÉISMES, les INONDATIONS et les FEUX DE FORÊT.

Vous y trouverez également quelques informations pratiques.

En effet, sur les Alpes-Maritimes en général et sur la commune en particulier ces risques ne sont pas à exclure puisque certains se sont déjà malheureusement concrétisés par le passé.

Je vous demande de **consulter et de connaître** le contenu de cette brochure et de **la conserver précieusement.**

En complément de ce travail de consignes de sécurité, la commune a élaboré, conformément à la loi, **un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** ayant pour objectif d'organiser nos moyens communaux et de pouvoir réagir efficacement si l'événement survient.

Il est en effet de mon devoir de vous **ALERTER**, de vous **METTRE EN SECURITÉ**, de vous **INFORMER** et même de vous **ALIMENTER** et de vous **HÉBERGER** si nécessaire.

Le PCS est à votre disposition en mairie et sur le site internet de la commune.

En espérant de tout cœur à ne pas avoir à mettre en œuvre ces consignes de sécurité.

Marie-Christine THOURET, Maire de SOSPEL

CONSIGNES DE SECURITE

Numero communal d'urgence : 06 71 65 96 56

POMPIERS 18 - GENDARMERIE 17 - SAMU 15

Lors d'un accident majeur ou d'une grande catastrophe, **la SIRENE** permet, de jour comme de nuit d'attirer rapidement l'attention de la population afin qu'elle prenne les mesures de sauvegarde appropriées.

COMMENT RECONNAÎTRE LE SIGNAL ?

(Signal unique au plan national) : son modulé montant et descendant de **3 fois 1'41** secondes séparé par un silence de 5 secondes

Fin d'alerte : **son de 30 secondes**

Les essais se déroulent le 1^{er} mercredi de chaque mois, à midi

CE QU'IL FAUT FAIRE

Si vous êtes dans votre habitation ou un bâtiment :

OUI

- Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre en bouchant soigneusement les ouvertures
- Couper gaz, électricité, climatisation, chauffage et ventilation
- Se mettre à l'écoute des radios nationales ou locales

NON

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Rester dans un véhicule
- Aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants se chargent de la sécurité)
- Téléphoner (les réseaux doivent rester libres pour les secours)
- Rester près des vitres, ouvrir les fenêtres
- Allumer une quelconque flamme
- Quitter l'abri sans consignes

Si vous devez évacuer votre immeuble ou habitation, rendez-vous au stade et au camping municipal avec votre kit d'urgence sinon restez chez vous en attendant les directives de la commune

CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT (CARE)



Le CARE est une structure d'accueil «réflexe» mise en place par la commune pour vous accueillir si vous êtes touché par un sinistre (inondations, tremblement de terre, mouvements de terrain).

Il peut être utilisé également dans d'autres circonstances (accident d'autocar)

Si vous êtes malheureusement obligé de vous y rendre, n'oubliez pas **d'emporter votre kit d'urgence**

CARE de Sospel : Stade communal et Camping municipal Emmanuel DONATO – Avenue Jean Médecin GPS 43.878858/7.443382

AVOIR SOUS LA MAIN UN KIT D'URGENCE

C'est mettre dans un sac à dos, sac de sport ou valise

(A emporter si vous êtes obligé de quitter votre habitation)



Vos médicaments spécifiques (traitements en cours)

Vos documents personnels (papiers d'identité, argent, CB, chèque)

POUR SE SIGNALER : torche et gilet fluorescent

NOURRITURE ET BOISSON : eau, aliments énergétiques, couverts

PREMIERS SOINS : pansements, paracétamol, désinfectant

POUR QUITTER SON HABITATION EN TOUTE TRANQUILLITÉ, prévoir :

> Photocopies papiers administratifs : Carte d'identité, Permis de Conduire, carnet de santé, carte vitale, livret de famille

> Double des clés de voiture, double des clés de maison

HYGIÈNE et FROID

> Affaires de toilettes, serviettes

> Vêtements chauds, couverture de survie

RESTER INFORMÉ

> Radio + piles neuves emballées

PRÉTENDRE A UNE INDEMNISATION

> Photocopies des contrats des personnes et des biens exposés aux risques (assurance multirisque habitation, automobile, responsabilité civile)

> Appareil photo numérique

POUR M'OCCUPER PENDANT LA MISE A L'ABRI

> Livres, revues,

> Jeux pour enfants, pour adultes

AU DERNIER MOMENT, penser :

> Téléphone portable + chargeur (rassurer les proches, communiquer avec les secours)

LES CONSIGNES À APPLIQUER

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres

PENDANT protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur

- abritez-vous sous un meuble solide
- éloignez-vous des fenêtres

à l'extérieur

- retenez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRES

- fermez le gaz et l'électricité
- éloignez-vous de la zone dangereuse
- rejoignez le lieu de regroupement
- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ne prenez pas l'ascenseur
- respectez les consignes des autorités

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE SISMIQUE
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

PENDANT protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur

- abritez-vous sous un meuble solide

à l'extérieur

- éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...

APRES

- fermez le gaz et l'électricité
- ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre
- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ne prenez pas l'ascenseur
- écoutez la radio
- respectez les consignes des autorités

si vous êtes en voiture restez-y

rejoignez le lieu de regroupement

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE D'INONDATION
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'inondation

- fermez portes, fenêtres, soupoux, aérations
- montez à pied dans les étages
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
- fermez le gaz et l'électricité
- écoutez la radio
- respectez les consignes des autorités
- ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE FEU DE FORÊT
consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de feu de forêt

L'INCENDIE APPROCHE

- dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation
- arrosez les abords
- fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

L'INCENDIE EST A VOTRE PORTE

- retenez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- fermez volets, portes et fenêtres
- caufetez avec des linges mouillés
- ne vous approchez jamais d'un feu de forêt
- ne sortez pas sans ordre des autorités